

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 février 2024, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 19h.

Sont présents :

Monsieur Stephen Matthews, maire ;
Monsieur Michael Steimer, conseiller district #1 ;
Monsieur Patrick Côté, conseiller district #2 ;
Monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3 ;
Madame Jessica Larivière, conseillère district #4 ;
Madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5 ;
Monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont aussi présents :

Madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et DGA
Madame Carole-Anne Plouffe, greffière adjointe

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h et présidée par le maire, monsieur Stephen Matthews. Madame Carole-Anne Plouffe, greffière adjointe, note le procès-verbal de la réunion.

2.

2024-02-R029

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Jessica Larivière
appuyé par Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1

2024-02-R030

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé Pierre Fournier
Appuyé par Michael Steimer

et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.2

2024-02-R031

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé Pierre Fournier
Appuyé par Jacques Decoeur

et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.

GESTION ADMINISTRATIVE

4.1

2024-02-R032

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjoint administratif au service d'urbanisme et d'environnement est vacant depuis le 7 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un besoin urgent de pourvoir le poste d'adjointe administrative dans le département ;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage public, processus de sélection et entrevues effectuées par un comité formé de madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière, de madame Carole-Anne Plouffe, adjointe à la direction et greffière adjointe et de madame Myriam Gauthier, directrice de l'urbanisme et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Myriam Gingras Paquette au poste d'adjointe administrative.

Il est proposé par Jessica Larrivière
appuyé par Audrey Paquette Poulin

Et résolu :

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'embauche de Myriam Gingras Paquette à titre d'adjointe administrative ;

QUE la rémunération soit établie comme suit : catégorie d'emploi classe 6EQ, échelon 5 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. : *Mme Marie-Claude Bourgault, directrice des finances et comptabilité
M. Jean-Philippe Filion, président SCFP*

4.2

2024-02-R033

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE 2024

CONSIDÉRANT que le contrat de conciergerie est échu depuis le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que les services de madame Sylvie Larente sont adéquats jusqu'à ce jour et qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

Il est proposé par Patrick Côté
appuyé par Jessica Larrivière

et résolu :

D'accepter l'offre de renouvellement de services visant l'entretien ménager de l'hôtel de ville ;

D'octroyer le mandat d'entretien pour l'année 2024 soit :

- Entretien ménager pour une somme de 1 400,00 \$ par mois plus taxes applicables ;
- Entretien de la salle communautaire au besoin pour une somme de 40.00 \$ plus taxes applicables.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 19000 495.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

C. C. Mme Sylvie Larente
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice des finances
M Guillaume Landry-Vincent, directeur général adjoint et des travaux publics

4.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 23-E MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 23-D RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal Du Québec, Stephen Matthews donne un avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux en modifiant le règlement n° 23-D dans le but d'ajouter une indexation annuelle et de retirer la rémunération et l'allocation de dépenses du maire suppléant.

4.4

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 23-E MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 23-D CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Stephen Matthews présente et dépose le projet de Règlement n° 23-E modifiant le règlement n° 23-D relatif le traitement des élus dont copie est jointe en annexe « A ».

5.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire, ouvre la période de questions à 19h06 pour se terminer à 19h06.

6.

GESTION FINANCIÈRE

6.1

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Patrick Côté
appuyé par Audrey Paquette Poulin

et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 10 janvier 2024 au 6 février 2024 totalisant 1 134 864,26 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leurs paiements soient autorisés après vérification finale par la directrice générale et le maire.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. : Mme Marie-Claude Bourgault, directrice des finances et comptabilité

6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 10 janvier 2024 au 6 février 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement 58-C au montant de 41 495,98 \$.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-H – Délégation de pouvoirs – Liste.

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2024

Rapport budgétaire au 31 janvier 2024.

2024-02-R034

6.5

2024-02-R035

SUBVENTION POUR LE CAMP DE JOUR 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure un protocole d'entente avec l'entreprise Les 4 fers en l'air pour l'organisation et la gestion du camp de jour estival à toutes les années ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite offrir une subvention pour les activités du camp de jour afin de minimiser l'impact financier aux résidents de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que Les 4 fers en l'air fixe le taux minimum de participation à 25 enfants par jour afin de pouvoir être rentable et d'offrir le service ;

Il est proposé par Michael Steimer
appuyé par Patrick Côté

Et résolu

QUE la municipalité subventionne 50\$ par semaine par enfant pour les résidents, ainsi que payer la différence de frais entre le nombre d'inscriptions et le nombre minimum de 25 enfants par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

7.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun

8.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1

2024-02-R036

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 47-27-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 47 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DE SERVICES D'AFFAIRES ET SERVICES DE CONSTRUCTION À LA CLASSE D'USAGE COMMERCE LOURD (C2) ET DE RETIRER CERTAINS USAGES DE SERVICES D'AFFAIRES ET SERVICES DE CONSTRUCTION DE LA CLASSE D'USAGE INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 47 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la demande de changement de zonage officielle reçue le 17 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ces usages sont de nature commerciale et ont un faible impact sur le voisinage et les nuisances générées y sont limités ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 9 janvier 2024 ;

Il est proposé par Pierre Fournier
appuyé par Michael Steimer

et résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement 47-27-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin d'ajouter certains usages de services d'affaires et services de construction à la classe d'usage commerce lourd (C2) et de retirer certains usages de services d'affaires et services de construction de la classe d'usage industrie légère (I1) et dont copie est jointe en annexe « B ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

C. C. Mme Myriam Gauthier, directrice de l'urbanisme

9.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun

10.

LOISIRS ET CULTURE

10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque du mois de décembre 2023.

Accueil : 320 personnes

Abonnements : 0

Prêts : 504 livres papier, 24 numériques

Prêts entre bibliothèques : 22 livres prêtés et 11 livres empruntés

10.2

2024-02-R037

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR (LES ARTISANS DU BONHEUR)

CONSIDÉRANT QUE le club de l'Âge d'or « Les Artisans du Bonheur » a pour but de contribuer au bien-être des personnes âgées de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE ce club aide à vaincre l'isolement pour les personnes âgées en organisant, gratuitement, des activités civiques et sociales ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées sont une partie importante de notre communauté et participent activement à notre vie économique ;

Il est proposé par Audrey Paquette Poulin
appuyé par Patrick Côté

Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de verser une aide financière de 1 000\$ au Club de l'âge d'or « Les Artisans du Bonheur » de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*C. C. Club de l'âge d'or
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice des finances*

10.3

2024-02-R038

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ORGANISATION D'UN CAMP DE JOUR À CARILLON AVEC LA COMPAGNIE LES 4 FERS EN L'AIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'offrir à ses citoyens la possibilité de profiter des services de camp de jour organisé par l'entreprise Les 4 fers en l'air ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité de reconduire ce service pour la population à l'été 2024 ;

Il est proposé par Audrey Paquette Poulin
appuyé par Jessica Larrivière

et résolu :

Que le conseil municipal autorise madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents en lien du protocole d'entente pour un camp de jour avec la compagnie Les 4 fers en l'air pour la saison 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Les 4 fers en l'air
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice des finances et comptabilité
Mme Alexandra Girard, Agente en communication et loisirs*

10.4

2024-02-R039

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL À LA CHARTE D'ENGAGEMENT EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INCLUSION DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION POUR LA RÉGION D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil, intitulée *Nous sommes Argenteuil* (résolution numéro 23-09-281) ;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 23-09-282 afin d'adhérer à la charte d'engagement qui découle de cette politique d'inclusion, et inviter les citoyens, les industries, les commerces et les institutions d'Argenteuil à y adhérer également ;

CONSIDÉRANT que la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration vise notamment à :

- Fournir un cadre commun à tous les acteurs du territoire en matière d'accueil, d'établissement, d'intégration, de pleine participation et d'inclusion des personnes issues de l'immigration, qu'elles soient nées ou non au Québec ;
- Témoigner de la volonté et de l'ouverture d'esprit de la collectivité et du processus de réflexion dynamique qui en découle ;
- Multiplier les efforts pour se positionner comme une collectivité ouverte, accueillante et inclusive et ainsi créer un impact positif et durable ;
- Optimiser les conditions d'enracinement.

CONSIDÉRANT que la Municipalité, à titre de gouvernement de proximité et d'employeur, souhaite démontrer sa pleine adhésion à la démarche d'inclusion des personnes issues de l'immigration ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité est pleinement favorable aux valeurs promues et valorisées dans la Politique d'inclusion et dans la Charte d'engagement ;

Il est proposé par Audrey Paquette Poulin
appuyé par Patrick Côté

et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité adhère à la Charte d'engagement en lien avec la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil, intitulée *Nous sommes Argenteuil* ;

QUE le conseil de la Municipalité autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité ladite Charte d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. MRC d'Argenteuil

11.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire, ouvre la période de questions à 19h16 pour se terminer à 19h16.

13.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michael Steimer
appuyé par Pierre Fournier

et résolu :

De lever la séance à 19h16 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures:

**Paula Knudsen,
Directrice générale et
Greffière-trésorière**

**Stephen Matthews,
Maire**

2024-02-R040